

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE CHLEF

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

N° D'IDENTIFICATION FISCALE: 0995020119036622

AVIS DE CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE

N° 03 / 2026

Le Wali de Chlef représenté par le directeur de l'administration locale, lance un avis de concours national restreint de maîtrise d'œuvre pour: «**ETUDE, SUIVI POUR LA REALISATION ET D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 04 HAY SAFSAF,**

Commune DE ZBOUDJA

Il s'agit d'un **Concours National d'architecture restreint** s'adresse aux architectes agréés seuls ou en groupement, ainsi qu'aux bureaux d'études publics, présentant les capacités professionnelles, financières et techniques minimales suivantes :

1- Capacité professionnelle :

Pour les architectes agréés, justifier :

- Attestation d'inscription au tableau national de l'ordre des architectes et certificat d'agrément pour l'exercice de la profession d'architecte en cours de validité le jour de l'ouverture des plis;
- Et d'un protocole d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société(SCP), portant l'objet de la présente soumission signé par les membres du groupement.

2- Capacités financières

- Ayant une moyenne du montant du chiffre d'affaire réalisé pendant les trois dernières années(2022-2023-2024) $\geq 1.500.000,00$ DA.
- Justifié par les bilans financiers des trois dernières années, portant accusé de réception par les services des impôts compétents.

3- Capacités techniques :

A- Référence professionnel

Ayant réalisé au moins un projet relatif à une mission d'étude uniquement **OU** étude et suivi de :

Un projet ou plus classé Catégorie «**B ou plus** » ou deux(02) projets Catégorie «**A** » conformément à l'arrêté interministériel du 15/05/ 1988, portant modalité d'exercice et de rémunération de la maîtrise d'œuvre en bâtiment.

Les références professionnelles doivent être justifiées par des attestations de bonnes exécutions. Délivrées par les maîtres de l'ouvrage publics.

B- Moyens humains (Equipe Permanente)

Disposant de moyens humains suivant :

- **Chef de projet :**
 - ✓ **Désignation du profil :** Architecte ou ingénieur en G.C ou master en architecture ou G.C
 - ✓ **Nombre minimum d'années d'expériences :** 03 ans.
- **Technicien supérieur, DEUA ou licencié:**
 - ✓ **Désignation du profil :** technicien supérieur, DEUA ou licencié en GC
 - ✓ **Nombre minimum d'années d'expériences :** 02 ans.

PRESENTATION DE L'OFFRE :

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière

I- Le dossier de candidature,

I. Dossier de candidature contient :

- 1- La déclaration de candidature, jointe en annexe (II), renseignée en totalité, datée et signée,
- 2- La déclaration de probité, jointe en annexe (I), renseignée en totalité, datée et signée,
- 3- copie des statuts de la société, si soumissionnaire personne morale (E.U.R.L, S.A.R.L, S.N.C ou SPA)
- 4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager le bureau d'étude.
- 5- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats :
- 6- Attestation de visite du site

L'ensemble des pièces énumérées, ci-dessus, devront être ensuite insérées dans une enveloppe cachetée sur laquelle seront portées la mention « dossier de candidature », l'objet et le numéro du concours ainsi la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

II-- L'OFFRE TECHNIQUE, DE PRESTATION ET FINANCIERE

A- L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

- La déclaration à souscrire, jointe en annexe (III), renseignée en totalité, datée et signée,
- Un mémoire technique justificatif :
- Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats.

B- Dossier graphique accompagné d'un rapport explicatif technique :

Il est demandé aux bureaux d'études concurrents les documents graphiques suivants :

B-1 Pièces graphiques sous format A2.

- Plan de situation à l'échelle appropriée.
- Plan d'aménagement des espaces extérieurs indiquant les différents accès, la voirie, les circulations, les stationnements à l'échelle appropriée (1/200°, 1/500°);
- Plan indiquant le traitement paysager, mobilier.
- Plan masse à l'échelle appropriée (1/200°, 1/500°);
- Les vues en plan aménagées et sommairement cotées des différents niveaux à l'échelle (1/100°, 1/200°);
- Les coupes sommairement cotées et façades à l'échelle appropriée (1/100°, 1/200°);
- Perspectives et croquis illustrant l'ambiance et l'image du projet.
- Vue axonométrique de l'ensemble.
- Schémas des réseaux sommaires.
- Tout autre document (Image de synthèse 3D ..etc.) nécessaire à une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet.

B-2/ Pièces écrites

- En plus des pièces graphiques citées ci-dessus le candidat doit présenter les pièces écrites en langue nationale ou en langue française suivantes :
- Une note explicative de la partie architecturale, une explication argumentée des points de vue de son inscription dans le site, de sa valeur d'usage et de ses options techniques et esthétiques
- Un tableau récapitulatif des surfaces du projet avec indication de l'affectation des locaux, de leur nombre, des surfaces utiles unitaires et des surfaces utiles totales.
- Un rapport de présentation du projet : justifiant la partie d'aménagement et architectural, la programmation, les surfaces, le coût des travaux.
- Tableau Un tableau comparatif des surfaces faisant apparaître les surfaces utiles des entités fonctionnelles et les surfaces du programme
- Organisation (en relation avec la réalisation).

NB : Toutes les planches graphiques doivent être en noir et blanc et qui ne doivent pas dépasser 10 planches.

B. 3/ Enveloppe de l'anonymat

Elle contient l'identification du candidat (Le nom, la raison sociale, Numéro de portable, Numéro de téléphone fixe, le numéro de fax, Email s'il existe et l'adresse de la personne physique ou morale du candidat ainsi que le code du bureau d'études qui devra être constitué de Six « 06 » chiffres

C. L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT

- La lettre de soumission jointe en annexe IV, renseignée en totalité, datée et signée
- Le détail estimatif visé par le soumissionnaire.

Les offres technique de prestation et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « offre technique », « offre de prestation » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - AVIS DE CONCOURS NATIONAL RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 03/2016 ETUDE ET SUIVI ».

- 1) La durée de préparation des dossiers de candidature est fixée à huit (08) jours à compter de la première publication de l'avis De concours de maîtrise d'œuvre restreint au BOMOP ou à la presse national ou deux journaux électronique
- 2) La durée de préparation des offres technique de prestation et financière est fixée à vingt (20) jours à compter de la première publication de l'avis de présélection des candidats à la presse national ou deux journaux électronique inséré dans les organes d'informations qui ont assuré la publication de l'avis de concours au BOMOP
- 3) La date de dépôt des dossiers de candidature est fixée au dernier jour de la durée de la préparation des offres (dossiers de candidature) avant 14H00Heures et la date d'ouverture des plis se déroulera le même jour de dépôt des Offres (dossiers de candidature) à 14:00 Heures.

- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour la remise des dossiers et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit.
- 4) La date de dépôt des offres technique de prestation et financière est fixée au dernier jour de la durée de préparation des offres (technique, prestation et financière) avant 14H00 Heures et la date d'ouverture des plis des offres technique aura lieu à la date de dépôt des offres à 14H00, l'ouverture des plis des prestations n'est pas publique.
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour la remise des dossiers et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit.

N.B : Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres (08 jours + 20 jours) augmentée de trois (03) mois à compter de la date des dépôt des offres.